

VIDE GRENIER ENFANTS A SAINT-URCISSE – TARN Dimanche 12 Juin 2011 - de 9 h à 18 h.

Buvette et restauration sur place

REGLEMENT

Article 1 : Ce vide grenier, organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Urcisse, est consacré à tout élément (vêtements, jeux et jouets, livres et musiques, meubles, objets du quotidien...) **concernant exclusivement les enfants de 0 à 14 ans**. Il se tiendra au village le dimanche 12 juin 2011 de 9 heures à 18 heures. L'accueil des exposants débutera à 8 heures et se terminera à 18 heures.

Article 2 : Le vide grenier est réservé aux particuliers, autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005.

Article 3 : Tout participant devra justifier de son identité en présentant un justificatif. Ces informations seront transcrites dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées ensuite en Préfecture ainsi qu'à la Mairie de Saint-Urcisse.

Article 4 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique de l'arrivée des demandes d'inscription. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaires. Des emplacements seront réservés sur la place du village pour les stands tenus par des enfants seuls et bénéficient d'un tarif préférentiel.

Article 5 : Les stands demeurent sous la responsabilité des propriétaires des objets exposés. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des dommages, tels que perte, casse ou autres détériorations.

Article 6 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer à Madame la Présidente du Comité des fêtes, au Village, 81630 SAINT-URCISSE

NOM, Prénom :

.....

Adresse :

.....

Téléphone : Adresse

mail :

N° Carte d'identité :

Je réserve mètres linéaires pour un stand tenu par un adulte.

Je réserve emplacement(s) pour un stand tenu par un enfant seul de moins de 15 ans (soit 1 €les 2 mètres linéaires).

J'ai pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Ci-joint un chèque du montant de la réservation, à l'ordre du comité des fêtes, soit :

Fait à, le

Signature :